



## Promesse de vente retardée

Par **claire34**, le **25/04/2010** à **20:51**

Bonjour,

Nous avons signé une promesse de vente avec le propriétaire pour l'achat d'une cave à rénover et d'un terrain attenant. La date de la signature de l'acte de vente était programmée pour le 10 avril.

Suite à une erreur d'acte de propriété, nous nous sommes rendu compte que le terrain était en indivision entre plusieurs personnes. Le propriétaire a donc voulu racheter toutes les parcelles pour me revendre le lot convenu dans la promesse de vente.

En conséquence la date de signature de l'acte de vente n'a pas été signée, et l'agence nous demande de signer un nouveau document pour rallonger la date d'achat.

Sommes nous en droit de demander des dommages et intérêt?

merci de votre attention.

Par **fif64**, le **26/04/2010** à **17:21**

non, car le retard n'est pas imputable à une faute du vendeur.

La seule solution que vous avez, c'est signer l'avenant, ou vous retirer de l'opération.

Par **claire34**, le **26/04/2010** à **23:45**

merci d'avoir si vite répondu